



République Française  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement d'Altkirch

Nombre de conseillers élus : 15  
Nombre de conseillers en fonction : 14  
Nombre de conseillers présents  
Et représentés : 10

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 08 AVRIL 2025**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni dans la salle du conseil le mardi 08 avril 2025 à 20h sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN, Maire,

Sont présents :

- M. Guillaume REIN, Mme Anne GIRARD (arrivée à 20h34) et Mme Christelle SCHLOSSER, adjoints,
- M. Yann AUDEGOND, M. Jérôme BANHOLZER, M. Thomas FICHTER, M. Patrick MULLER, Mme Amandine ZAUGG et M. Vincent STUDER, conseillers municipaux.

Absents excusés :

- Mme Mélanie DEMUTH, qui n'a pas donné pouvoir,
- Mme Marie-Rose BECKENDORFF qui n'a pas donné pouvoir,
- Mme Charlyne SCHLOSSER qui n'a pas donné pouvoir,
- Mme Régine CHAMPVALONT qui n'a pas donné pouvoir,

Secrétaire de séance : M. Vincent STUDER

Secrétaire auxiliaire : Mme Sandrine MACIAS

Après avoir souhaité la bienvenue à l'Assemblée présente, M. le Maire constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

M. le Maire passe aux différents points à l'ordre du jour.

**Délibération 2025-15**

**10- AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

Le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024 ont établi les résultats de la manière suivante :

- le résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice est de	101.696,51 €
- le résultat de clôture de l'exercice N-1 était de	-289.334,71 €
- soit un résultat de fonctionnement cumulé de	-187.638,20 €
- le résultat d'investissement à la clôture de l'exercice est de	0,00 €
- le résultat de clôture de l'exercice N-1 était de	0,00 €
- soit un résultat d'investissement cumulé de	0,00 €

Ces résultats seront affectés aux comptes suivants du budget primitif 2025 :

- 002 déficit de fonctionnement	187.638,20 €
---------------------------------	--------------

**POUR 10**

**CONTRE /**

**ABSTENTION /**

**La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise à M. le Sous-Préfet d'ALTKIRCH.**

**Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.**

**Suivent les signatures au registre  
Pour extrait conforme  
SEPPOIS LE HAUT le 08 avril 2025  
Le Maire  
Fabien ULMANN**

